



PRÉFET  
DE LA CHARENTE

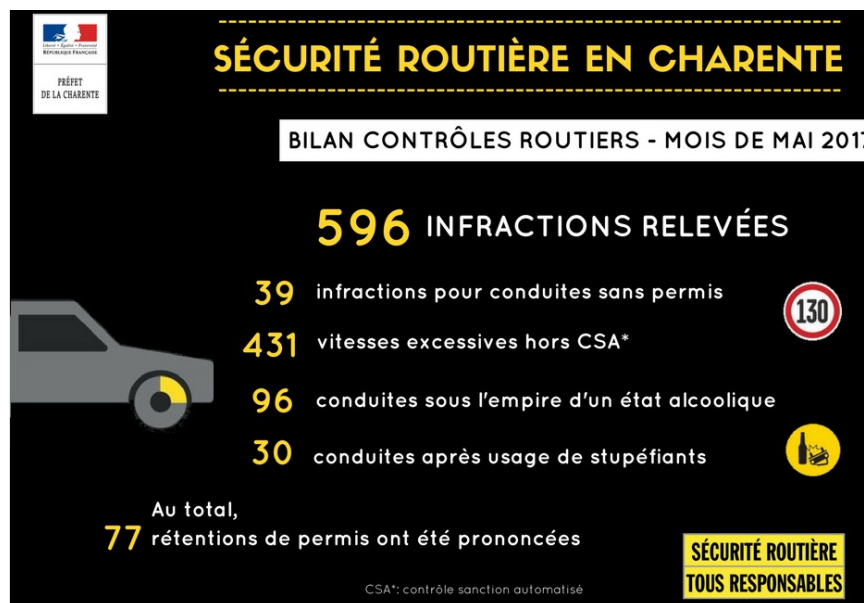
# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 13 juin 2017

## Sécurité routière : le préfet de la Charente fait un rappel à la vigilance sur les routes

Depuis le début de l'année, **14 personnes ont perdu la vie** sur les routes de Charente (contre 8 en 2016) et 58 personnes ont été blessées. **Les trois dernières semaines ont été marquées par plusieurs accidents graves, dont quatre mortels** - respectivement à Brillac (deux piétons de 24 et 28 ans), Hiersac (une automobiliste de 84 ans), Confolens (un automobiliste de 48 ans) et Saint-Séverin (un piéton de 55 ans) - **qui ont endeuillé des familles.**

Dans la majorité des cas, les circonstances des accidents font apparaître **une perte de contrôle des véhicules.** Les résultats des contrôles routiers menés par les services de police et de gendarmerie témoignent que les multiples messages de prévention à destination des conducteurs ont encore du mal à être entendus. Ainsi sur le seul mois de mai, les forces de l'ordre ont relevé :



Ce bilan est inacceptable et la réponse pénale et administrative a été appliquée avec la plus grande sévérité : **77 conducteurs ont fait l'objet d'une rétention de permis de conduire** dont 52 suite à une alcoolémie excessive. 13 suspensions ont concerné des jeunes conducteurs.

La lutte inlassable contre de tels comportements irresponsables qui mettent inutilement en danger des vies humaines, constitue plus que jamais une priorité d'action des services de police et de gendarmerie. À l'approche des grands départs en vacances et en perspective du fort trafic attendu sur les routes du département, Pierre N'Gahane, préfet de la Charente, a donné des directives pour que soient renforcés les contrôles visant à sanctionner tous les comportements délictueux, avec la volonté affichée de protéger les usagers de la route contre des conducteurs irresponsables.

**Parallèlement, le préfet exhorte les automobilistes à une prudence renforcée. La route se partage, chacun doit y circuler en veillant à la présence de l'autre, en respectant avec bon sens les règles élémentaires du code de la route.**